**Prix pour le mentorat**

**Le prix**

Le prix pour le mentorat est présenté à une dirigeante ou un dirigeant travaillant dans le système de santé au Canada qui fait preuve d’un engagement exemplaire et soutenu à l’égard du mentorat et d’une direction inspirante des soins de santé. La lauréate ou le lauréat recevra un trophée en verre gravé. S'il redevient possible à l'avenir de se réunir en personne pour l'événement, le Collège paiera aussi les frais de déplacement et d’hébergement de la lauréate ou du lauréat afin qu'elle ou il assiste à la soirée Hommage aux leaders en santé, et elle recevra une inscription gratuite à la Conférence nationale du CCLS.

Le mentorat est une relation entre deux personnes dans laquelle une des deux (le mentor) aide l’autre (le protégé ou mentoré) à se développer en partageant avec elle sa sagesse, ses connaissances et ses compétences et en lui donnant un accès précieux et polyvalent à la dynamique et aux processus de l’organisation[[1]](#footnote-1). Le mentor peut ou non travailler pour la même organisation que le protégé ou faire partie ou non de la même filière hiérarchique ou profession que le protégé[[2]](#footnote-2).

**Admissibilité**

Les candidats doivent être membres du Collège. La lauréate ou le lauréat sera perçu par la profession comme un dirigeant reconnu qui, par son dévouement, a fait un apport important au mentorat en soins de santé dans son établissement d’attache ou dans le système de santé. Pour que sa candidature à ce prix soit retenue, la personne proposée doit avoir démontré ses aptitudes pour le mentorat, se manifestant par sa capacité :

* de donner une rétroaction constructive de façon professionnelle;
* d’aider à établir des réseaux sociaux d’échange dans son établissement d’attache ou dans le système de santé;
* de servir de modèle de comportement et de leader;
* de donner des conseils relatifs au perfectionnement professionnel;
* d’établir des relations de confiance positives entre les professionnels afin de favoriser leur développement personnel et professionnel.

Les exemples fournis doivent refléter le "mentorat", pas simplement le "leadership".

Comme témoignage de son engagement envers le mentorat, la candidate ou le candidat doit avoir servi, directement ou indirectement, de mentor à de nombreux directeurs de services de santé qui reconnaissent l’influence qu’a laissée son leadership inspiré. La candidate ou le candidat doit aussi faire preuve d’un engagement soutenu envers son propre perfectionnement professionnel.

**Mises en candidature**

Les mises en candidature doivent être faites par un membre du Collège.

Nous demandons aux personnes qui proposent une candidate ou un candidat de soumettre leurs mises en candidature en deux sections. La Section A, qui est un résumé de 250 mots, doit être présentée le **30 novembre 2023** au plus tard en [utilisant notre formulaire en ligne](https://questionpro.com/t/AMCd3Zywdx). Ce résumé doit traiter des actions de votre candidate ou candidat qui répondent aux critères d’admissibilité et indiquer pourquoi vous croyez qu’elle ou il mérite ce prix. Le comité de sélection examinera les résumés et établira une liste de présélection des meilleurs candidats et candidates. On demandera ensuite aux personnes ayant proposé ces candidats de remplir la Section B et de la soumettre au Collège au plus tard le **1er février 2024**.

**Pour votre information, la Section B du dossier de mise en candidature doit comprendre les documents suivants :**

* La lettre de mise en candidature;
* Pas plus de deux lettres d’appui (dont une de l’extérieur de l’organisation de la personne mise en candidature) donnant un compte rendu personnel de l’impact et du rôle de la candidate ou du candidat en tant que mentor. Au moins une lettre doit provenir d’un membre du Collège;
* Le modèle de mise en candidature dans lequel est expliqué ce qui fait en sorte que la candidate ou le candidat répond aux critères d’admissibilité.

À NOTER :

* Aucune photo ou annexe supplémentaire ne peut être incluse dans le modèle de candidature.
* Le proposant doit demander au candidat des informations complètes sur sa participation au Collège.

**Section** **B**

**Prix pour le mentorat – Modèle de mise en candidature**

Les mises en candidature doivent être soumises par un membre du Collège et la personne mise en candidature doit aussi être un membre du Collège.

**Nom de la candidate ou du candidat :**

**Nom de la personne qui la ou le propose :**

Vous devrez remplir la Section B seulement si votre candidate ou candidat figure sur la liste de présélection. Le Collège avisera toutes les personnes ayant proposé les candidatures présélectionnées d’ici le **milieu de décembre**.

**Rapport (maximum de 2 000 mots. Veuillez respecter cette limite. Le Collège se réserve le droit de rejeter les mises en candidature dont le nombre de mots dépasse cette limite.)**

*Veuillez remplir les sections suivantes et indiquer comment la candidate ou le candidat a démontré ses compétences en mentorat dans les domaines indiqués. Des exemples illustrant clairement chaque point doivent absolument être fournis pour que le comité de sélection puisse évaluer la candidate ou le candidat.*

1. Introduction
2. Discutez et **fournissez des exemples** de la contribution de la candidate ou du candidat au mentorat dans le domaine de la santé :
   1. dans sa propre organisation (15 POINTS);
   2. dans le système de santé (10 POINTS);
   3. au-delà du système de santé régional (10 POINTS).
3. Discutez et **fournissez des exemples** de la façon dont la candidate ou le candidat a servi de modèle de comportement et de leader. (20 POINTS)
4. Discutez et **fournissez des exemples** de la façon dont la candidate ou le candidat a contribué au cheminement de carrière de ses mentorés. (15 POINTS)
5. Discutez et **illustrez** ce que la candidate ou le candidat a fait pour créer une relation positive de confiance entre les professionnels pour favoriser leur développement personnel et professionnel. (10 POINTS)
6. Discutez et **illustrez** ce que la candidate ou le candidat a fait pour favoriser le perfectionnement professionnel des personnes auxquelles elle ou il a servi de mentor. (5 POINTS)
7. Décrivez la participation de la candidate ou du candidat aux programmes et activités du Collège, notamment la certification, le fellowship, le travail d’un chapitre ou du Conseil d’administration, le travail de comités, le programme de mentorat du Collège, la participation aux événements, etc.
8. Cette personne a-t-elle obtenu son titre de CHE/LCS? (5 POINTS)
9. Participe-t-elle au Programme national de mentorat du CCLS ou au programme de mentorat d’un chapitre? (5 POINTS)
10. Veuillez indiquer toute autre activité du Collège à laquelle cette personne participe (travail au sein de comités, du Conseil d’administration ou d’un chapitre, présence aux événements, etc.). (5 POINTS)
11. Conclusion

**Comment soumettre votre mise en candidature :**

La Section A doit être présentée le **30 novembre 2023** au plus tard en [utilisant notre formulaire en ligne.](https://questionpro.com/t/AMCd3Zywdx) On vous demandera vos coordonnées et un résumé de 250 mots qui décrit comment votre candidate ou candidat répond aux critères d’admissibilité et qui illustre pourquoi vous croyez qu’elle ou il mérite ce prix.

**Dates limites de mise en candidature**

Section A : 30 novembre 2023

Section B : 1er février 2024

Vous devrez remplir la Section B seulement si votre candidate ou candidat figure sur la liste de présélection. Le Collège avisera toutes les personnes ayant proposé les candidatures présélectionnées d’ici le **milieu de décembre**.

La Section B doit comprendre tous les éléments énumérés ci-dessous et être soumise à [ccoulombe@cchl-ccls.ca](mailto:ccoulombe@cchl-ccls.ca) sous forme **d’un seul fichier PDF.** Les signatures électroniques sont acceptables.

**Section B :**

* Le modèle de mise en candidature dûment rempli;
* La lettre de mise en candidature;
* Deux lettres d’appui.

**Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec :**

Christian Coulombe, Vice-président, Marketing et Services aux membres

Collège canadien des leaders en santé

Tél. : 613-235-7219, poste 213

Sans frais : 1-800-363-9056

[ccoulombe@cchl-ccls.ca](mailto:ccoulombe@cchl-ccls.ca)

En soumettant cette mise en candidature, vous attestez que :

* Les informations fournies dans ce formulaire sont, au meilleur de vos connaissances, factuelles et correctes. Vous comprenez que le Collège a la capacité de vérifier les informations fournies.
* Le candidat ou la candidate est au courant et consent d'être nommé pour ce prix.

***Commanditaire :***



1. Roche/CCHL Mentorship Handbook [↑](#footnote-ref-1)
2. Ragins, B. R. et K. E. Kram (éditeurs). *The handbook of mentoring at work: Theory, research, and practice,* Thousand Oaks, California, Sage Publications, Inc., 2007. [↑](#footnote-ref-2)